

**6 octobre 2025**

**Résolution sur la poursuite de la collaboration visant à développer le système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent**

**ATTENDU QUE** le système maritime des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est conçu comme une voie navigable continue de plus de 3 800 kilomètres, allant de Duluth, au Minnesota, jusqu'au golfe du Saint-Laurent, dans l'océan Atlantique;

**ATTENDU QUE** ce système unique et intégré comprend les lacs, le fleuve et les canaux qui les relient, ainsi que les infrastructures construites, notamment les écluses, les ouvrages de navigation, les ports de plaisance et les ports commerciaux;

**ATTENDU QUE** le fonctionnement de ce système unique et intégré est rendu possible grâce aux investissements publics dans les infrastructures et à la coopération binationale en matière d'opérations de soutien maritime, telles que l'entretien des aides à la navigation et le déglacement;

**ATTENDU QUE** le système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent comprend plus de 100 ports commerciaux et transporte plus de 225 millions de tonnes de marchandises par année;

**ATTENDU QUE** le système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un élément majeur de l'économie régionale, générant plus de 350 000 emplois au Canada et aux États-Unis dans le secteur du transport maritime et plus de 64 milliards de dollars canadiens en retombées économiques;

**ATTENDU QUE**, reconnaissant l'importance de ce système de transport, les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont lancé en 2013 une Initiative maritime, adopté en 2016 une *Stratégie pour le système de transport maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (« Stratégie STM »), et défini trois grands objectifs régionaux : doubler le commerce maritime, réduire l'impact environnemental du réseau de transport de la région et soutenir le cœur industriel de la région;

**ATTENDU QUE** l'Initiative maritime des gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'est employée activement à la mise en œuvre de la Stratégie STM grâce à des efforts visant à améliorer la coordination entre États et provinces et à accroître l'utilisation du système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** le système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent demeure un atout de transport largement sous-utilisé, malgré sa capacité, et que cette utilisation offre la possibilité de transporter davantage de marchandises de la région par voie maritime;

**ATTENDU QUE** le maintien des investissements publics dans les infrastructures régionales, telles que les écluses de Sault-Sainte-Marie, les installations portuaires individuelles, les petits ports et

les chantiers navals, constitue un élément essentiel du soutien public au renforcement du système maritime régional;

**ATTENDU QUE** le secteur du transport maritime nord-américain et mondial continue d'évoluer rapidement grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de nouveaux carburants innovants, et que ces nouvelles technologies pourraient être adoptées afin de moderniser le système maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** la communication, l'engagement et la collaboration entre les parties prenantes régionales canadiennes et américaines sont essentiels au développement fructueux du commerce, à la poursuite des investissements dans le système et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de carburants;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU** que les gouverneurs et premiers ministres réaffirment leur engagement commun envers les objectifs de la Stratégie STM visant à doubler le commerce maritime, réduire l'impact environnemental du réseau de transport de la région et soutenir le cœur industriel de la région;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que, pour atteindre les objectifs de la Stratégie STM, les priorités des gouverneurs et des premiers ministres dans le cadre de l'Initiative maritime pour les travaux futurs comprendront le développement d'opportunités commerciales permettant aux transporteurs d'utiliser le système maritime, la poursuite de l'avancement des projets d'infrastructure importants pour la région et des politiques permettant un transport maritime sûr, fiable et efficace, ainsi que l'avancement des technologies et des carburants innovants, et les investissements dans la construction navale afin de moderniser le système maritime régional et d'améliorer sa compétitivité;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que, compte tenu de la multitude d'intervenants maritimes régionaux, l'Initiative maritime des gouverneurs et premiers ministres cherchera à renforcer l'engagement et la communication avec ces intervenants, en mettant particulièrement l'accent sur l'appui aux partenaires étatiques et provinciaux dans le renforcement de leurs capacités en matière de coordination, d'investissement, de planification et de sensibilisation dans le domaine maritime;

**IL EST ENFIN RÉSOLU** que les États et provinces des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandent aux gouvernements fédéraux, dans leurs champs de compétence, de continuer à soutenir le développement collaboratif binational du système et l'adoption de politiques améliorant la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'harmonisation réglementaire dans le domaine maritime.

*Adoptée par les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent le 6 octobre 2025.*